CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ
PLUS FORTS ENSEMBLE.

Erasmus+
Enriching lives, opening minds.

BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE

Tout savoir sur l'Organisation ID (OID)

Tout organisme souhaitant demander une accréditation ou une subvention dans le cadre des programmes de la Commission européenne doit s'inscrire et fournir ses informations juridiques et financières.

Pour les actions gérées par la **Direction Générale de l'Education, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture (DG EAC)** par le biais des Agences Nationales, vous devez aller sur **la plateforme ORS (Organisation Registration system)**. Ces actions sont appelées actions décentralisées et font partie des programmes Erasmus+ et du Corps Européen de Solidarité.

Veuillez consulter les guides de programmes et les sites Web, des programmes Erasmus+ et du Corps Européen de Solidarité, afin de savoir si les actions que vous avez demandées dans le passé ou que vous envisagez de demander sont centralisées ou décentralisées.

Après l'enregistrement, un code unique est attribué à l'organisme. Il s'agit de l'OID, qui sera utilisé pour les formulaires de candidatures mais aussi comme référence lors de futures communications pour la Commission européenne et les Agences Nationales.

Si vous êtes un nouvel utilisateur, vous devez créer un compte de connexion avec EU Login avant d'enregistrer votre organisme dans la plateforme ORS ou sur le portail des dépôts de candidatures.

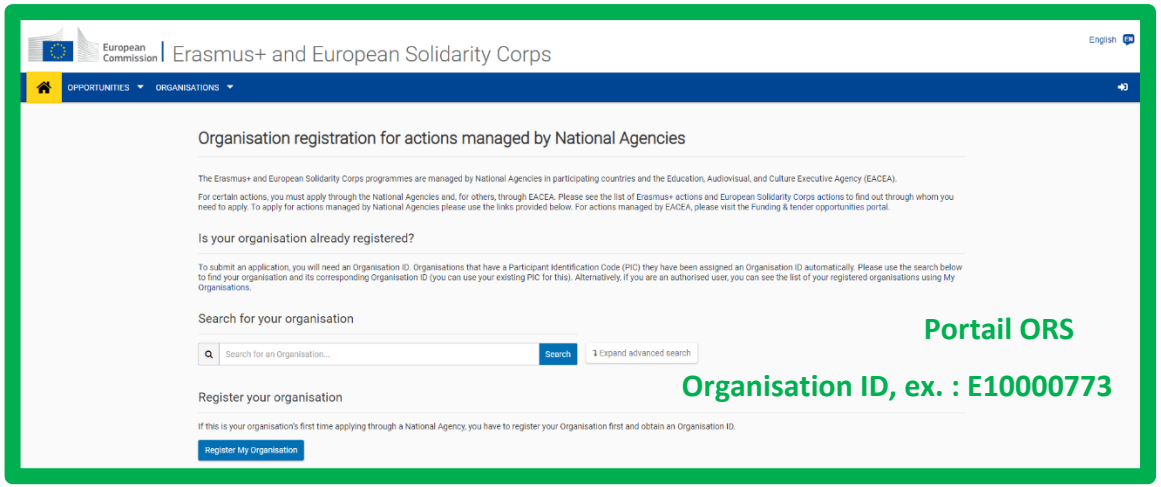

Bureau International Jeunesse - https://www.lebij.be/

Version du 06/05/2021

Comment puis-je connaitre mon OID ?

1. Rendez vous sur la plateforme ORS via le lien suivant : https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration.
2. Connectez-vous à l'ORS via le même compte EU Login que vous utilisiez pour accéder au portail URF.

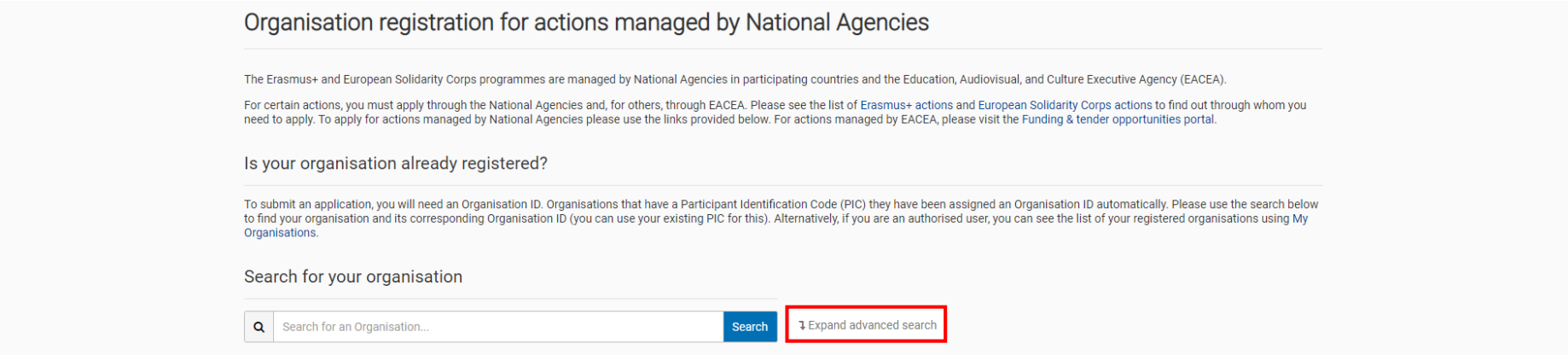

3. Cliquez sur « *Expand advanced search* » puis lancez la recherche en encodant votre code PIC ou le nom de votre organisme. Cliquez sur Search.

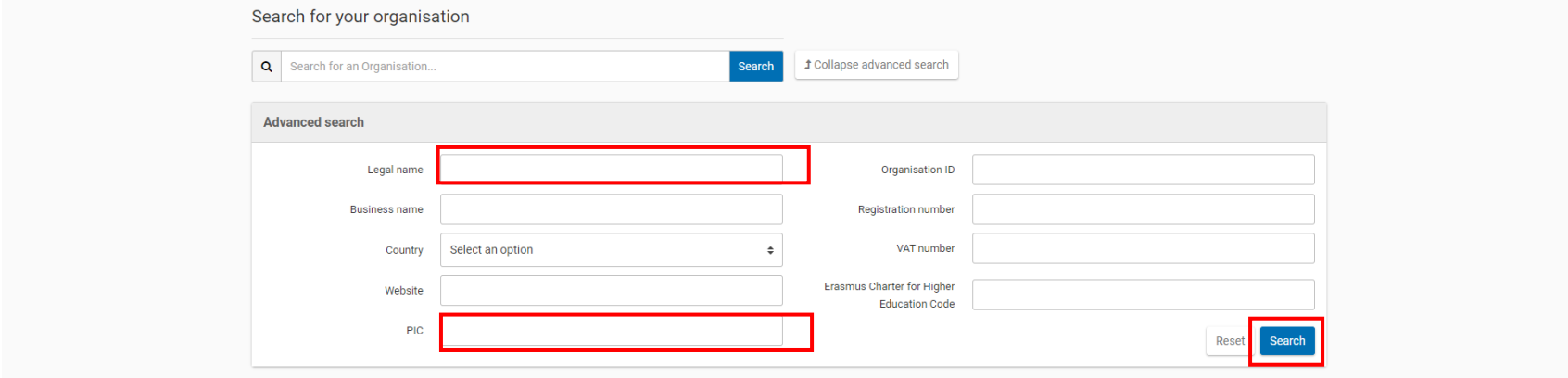

Comment reconnaitre mon OID ?

Un OID commence toujours par la lettre E, suivie de 8 chiffres, ex. :

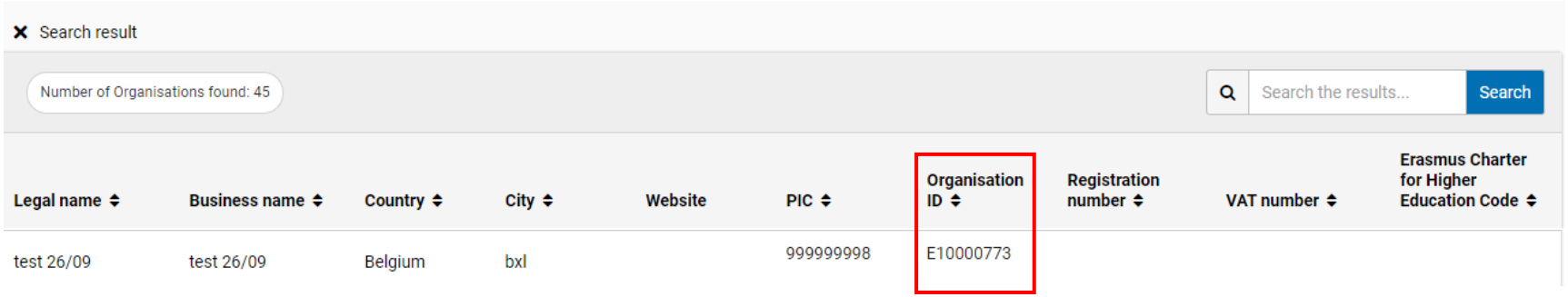

Legal name	Business name	Country	City	Website	PIC	Organisation ID	Registration number	VAT number	Erasmus Charter for Higher Education Code
test 26/09	test 26/09	Belgium	bxl		999999998	E10000773			

Je connais mon OID : où et comment dois-je l'utiliser?

- **Candidatures** : l'OID sera demandé pour l'identification des organismes impliqués dans le projet, candidat et partenaires.
- **Nouveaux outils informatiques de gestion de projet mis à disposition par la Commission européenne**
- **Modification des données de l'organisme** : tout changement qui concerne les données de votre organisme doit se faire dans la plateforme ORS, y compris en cas d'avenant – ex. : changement d'adresse légale, changement de représentant légal, etc.

Je connais mon OID : comment connaitre celui de mes partenaires ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

1. Utilisez l'OID qui s'affichera automatiquement pour ces partenaires sur le Mobility Tool+ ;
2. Demandez l'OID aux partenaires ;
3. Recherchez l'OID des partenaires sur le portail ORS, comme montré dans ce guide.

Je suis une nouvelle organisation, comment faire pour créer un OID ?

1. Rendez vous sur la plateforme ORS et cliquez sur l'onglet « *Register my organisation* » accessible sur la page d'accueil de la plateforme ORS :

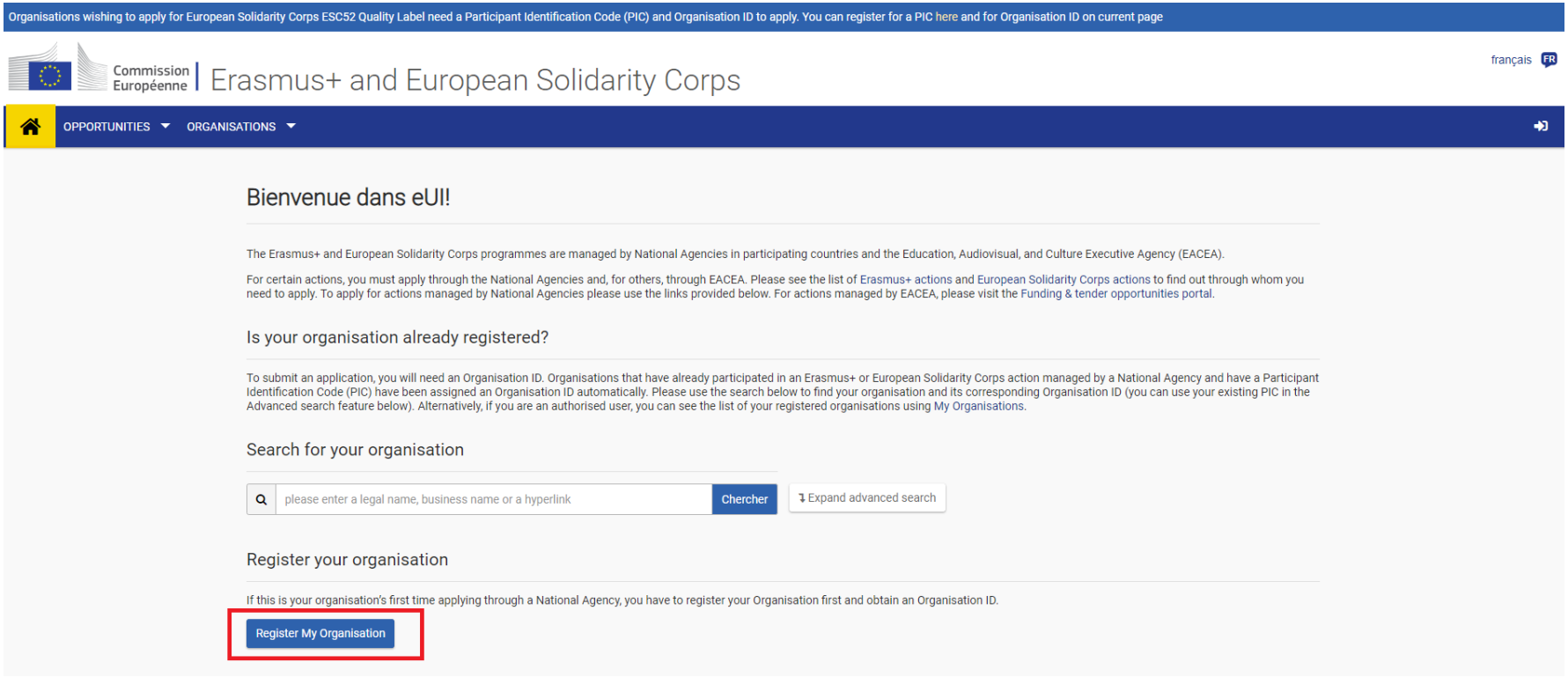

2. Cliquez sur « *Edit* » et complétez tous les champs indiqués sur le bord latéral gauche (en vert ci-dessous) (tous les champs marqués d'un astérisque rouge sont obligatoires). Une fois tous les champs dûment complétés, **terminez en cliquant sur « *Register my organisation* » en bas à gauche de l'écran** :

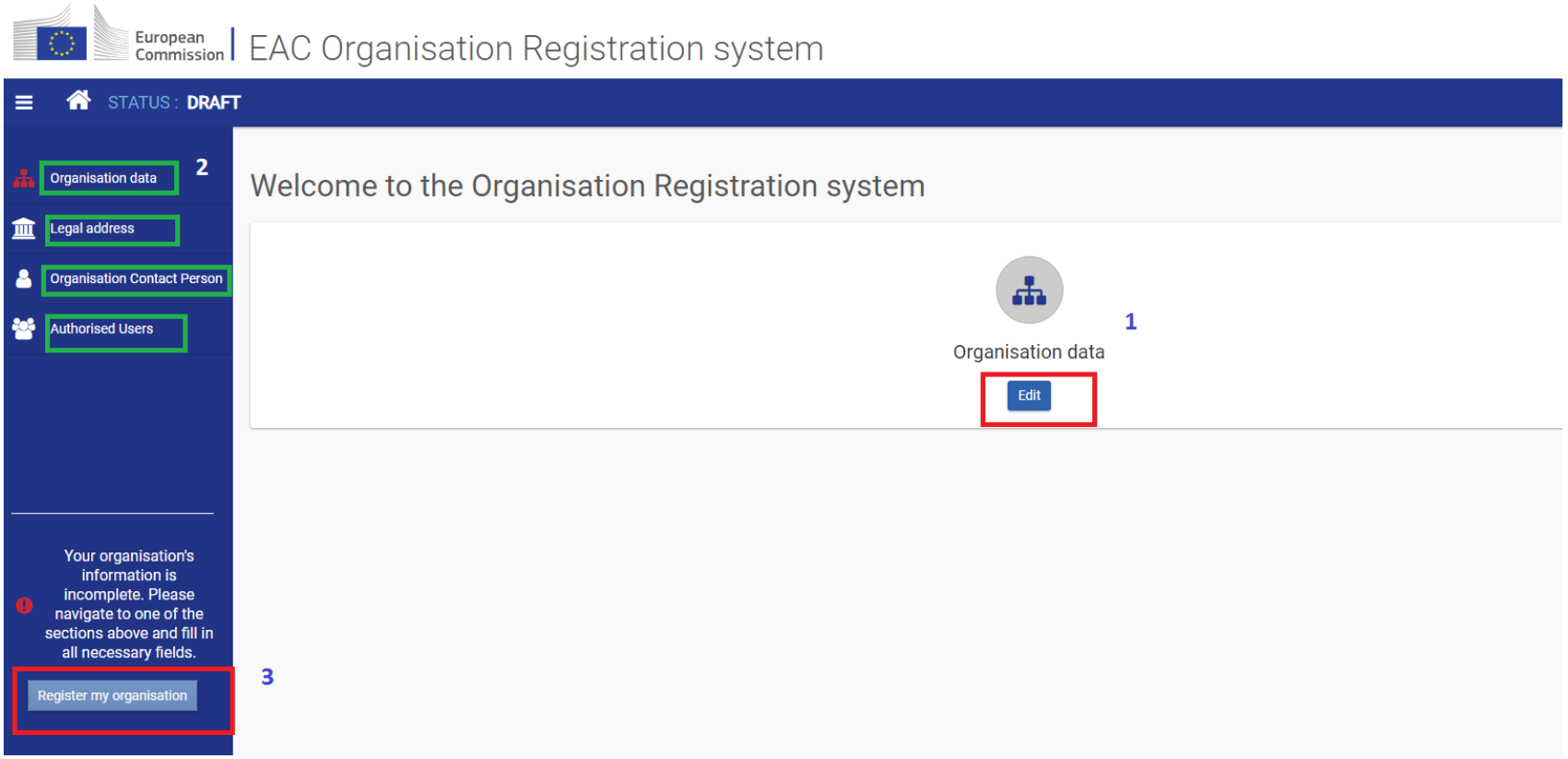

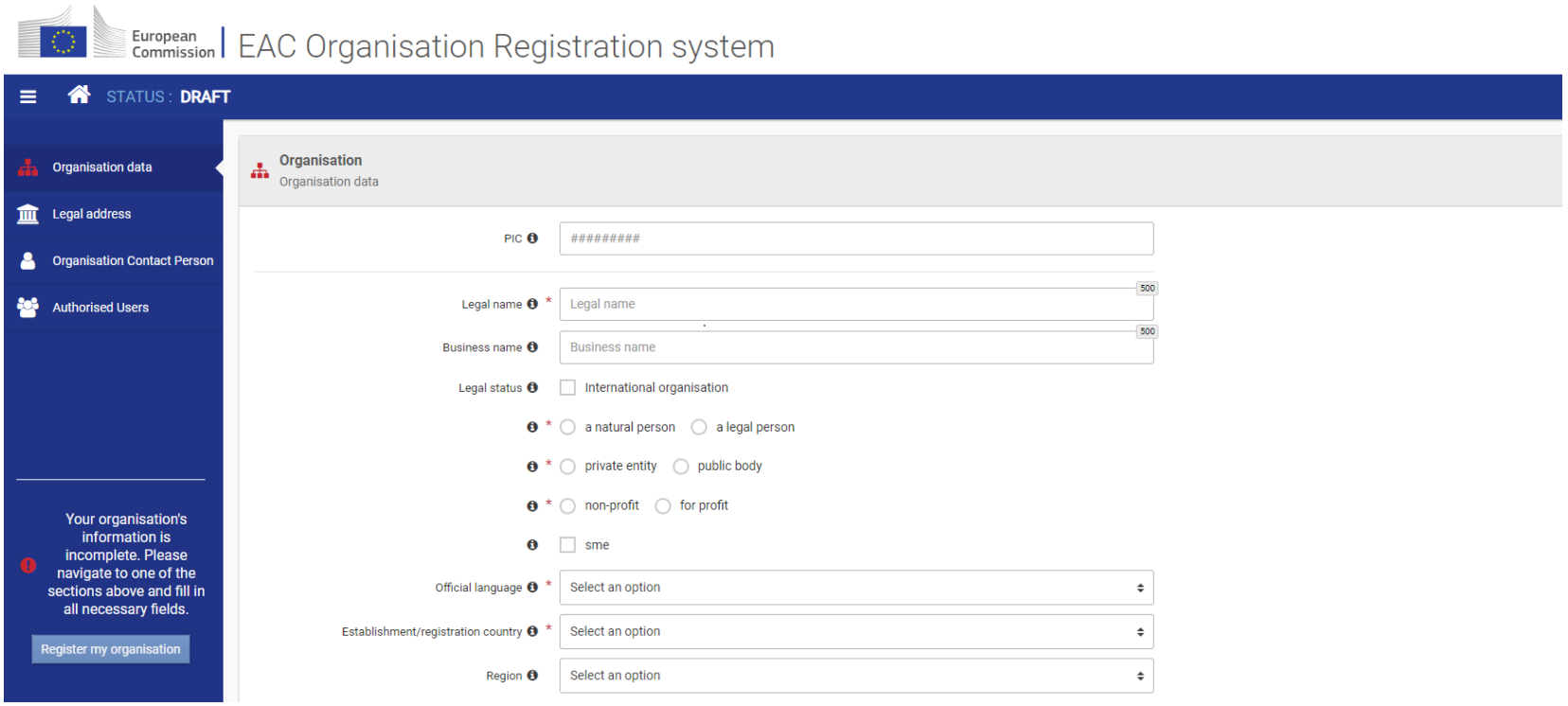

3. La plateforme ORS enverra un courrier électronique de notification à la personne qui a enregistré l'organisme et à toutes les personnes désignées comme autorisées. Cette notification comprendra le code OID mais également des informations supplémentaires et des liens utiles.

4. Une fois votre organisme enregistré, vous pourrez ajouter les documents nécessaires à l'Agence Nationale pour valider votre organisme. Vous trouverez des informations sur les documents à télécharger dans les guides des programmes Erasmus+ et Corps Européen de Solidarité. Pour télécharger ces documents, il suffira de cliquer sur « *My organisations* » en haut de la page d'accueil puis sur « *Add document* » **sans oublier de cliquer sur « *Register my organisation* » en bas à gauche de l'écran une fois les documents téléchargés afin de les sauvegarder** (voir image ci-dessous).

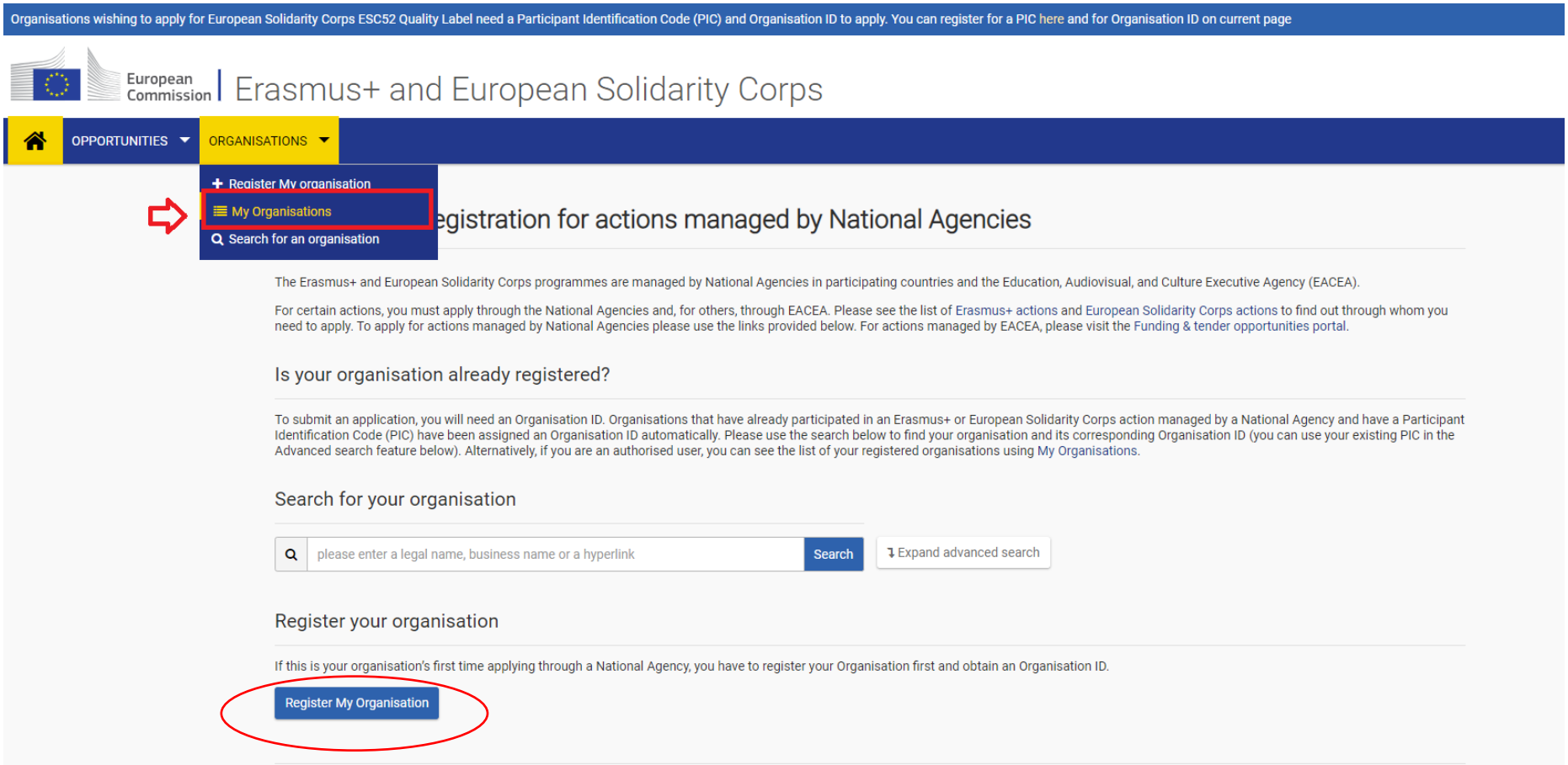

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le mode d'emploi de la plateforme d'enregistrement des organisations mis à disposition par la Commission européenne accessible ici via vos identifiants EU Login.